**Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon (CSSM)**

6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon
sitesdemeudon@gmail.com www.sauvegardesitemeudon.com

Monsieur Stephan de Faÿ
Directeur général
Grand Paris Aménagement (GPA)

Le 23 juin 2025

**Objet** : Avenir des terrains de l'ONERA, à Meudon

Monsieur le directeur général,

Nous avons pris connaissance par votre email daté du 11 juin 2025 d'une réunion publique sur l'ONERA, prévue le lundi 30 juin, 19 heures. Nous nous en réjouissons tant nos attentes et nos interrogations sont fortes.

En effet, malgré nos demandes formulées, notamment dans notre lettre du 17 janvier 2025 (en pièce jointe), signée par six associations et restée sans réponse, aucune information n'a été communiquée depuis la réunion de restitution du 14 octobre 2024, censée clôturer la concertation, soit depuis plus de 8 mois.

Nous en sommes restés à la présentation d'un projet détaillé de ZAC qui comportait des plans, des visuels, un nombre de 600 logements et un calendrier de mise en œuvre.

La réunion du 30 juin concerne « l'état d'avancement de l'appel à projets sur la Grande Soufflerie ». Son résultat conditionne en effet l'ensemble de l'aménagement du domaine, cependant nos questions de fond sur vos objectifs et vos projets globaux méritent réponse dès maintenant.

Concernant la Grande Soufflerie, nous tenons à rappeler que les coûts de sa rénovation ne doivent pas justifier une opération immobilière massive au détriment de l'intérêt général et des Meudonnais en particulier, qui supporteraient des conséquences dommageables sur leur territoire.

A l'occasion de la réunion du 30 juin, nous attendons donc des réponses aux questions suivantes :

- Quelles modalités proposez-vous pour lancer une véritable concertation ? La concertation précédente, non satisfaisante, et lancée avant l'appel à projets pour la Grande Soufflerie, n'est plus pertinente.

- Quel est l'avancement du Plan guide et du nouveau calendrier de la ZAC ? Le calendrier précédent, prévoyant la création la ZAC, pour le premier trimestre 2025, est maintenant obsolète.

- Quel est le coût de la rénovation de la Grande Soufflerie, comment est-il financé ? que couvre-t-il et comment a-t-il été établi ? Des chiffres en progression constante circulent, allant de 40M€ à 100M€, sans explication.

- Le projet retenu pour la Grande Soufflerie comprendrait la construction d'un bâtiment d'activités, ce qui réduirait le périmètre de la ZAC présentée comme étant « à dominante logements ». Ce projet implique donc a priori la réduction du nombre de logements : qu'en est-il ?

- Selon le maire, la gouvernance du projet est assurée directement par l'État et GPA, en associant « *par courtoisie* » la Ville et GPSO aux échanges techniques et aux comités de pilotage.
  Que signifie une participation « *par courtoisie* » ? Pourquoi les collectivités locales (Ville et GPSO) ne sont pas membres de plein exercice du comité de pilotage, seul positionnement qui serait en adéquation avec leur place réelle dans une telle opération d'aménagement ? Comment prendre en compte les déclarations du maire qui, publiquement, conteste fortement le nombre de logements indiqué par GPA ?

Pour rappel, nos objectifs pour l'aménagement du parc forestier de l'ONERA sont les suivants :

- Des hauteurs de construction maximales de 15 mètres en cohérence avec les prescriptions du PLU depuis 2015 et du PLUi de 2024.
- L'opposition à la construction d'un programme massif de plusieurs centaines de logements et le respect de l'exigence de 30% de logements sociaux.
- La préservation de l'harmonie architecturale et paysagère du site et le respect des perspectives du Domaine National.
- La rénovation ou la reconstruction des bâtiments, témoins de l'histoire du site, en respectant leur volumétrie.
- La préservation du paysage forestier (maintien de la zone naturelle définie par le PLU depuis 2015 et confirmé par le PLUI de 2024, zéro artificialisation, sauvegarde des arbres sains et de sa richesse environnementale (respect des espèces protégées), en conformité avec la priorité principale de *Meudon 2040*.
- Une intégration harmonieuse avec le quartier et un plan de circulation prenant en compte ces nouveaux aménagements et évitant les encombrements générés par l'afflux de plusieurs centaines de nouveaux habitants.

Une reprise de la concertation, sous l'égide de la CNDP, apporterait des garanties quant à la prise en compte de ces objectifs.

Nous espérons vivement que vous pourrez apporter des réponses à toutes ces questions lors de la réunion du 30 juin prochain.

En vous remerciant de votre attention je vous prie de croire, Monsieur le directeur général, à l'expression de toute ma considération,

Ch. Mitjavile

Christian Mitjavile
Président du CSSM

Copie : M. Denis Larghero, maire de Meudon

PJ : lettre du 17 janvier 2025